



la gazette

de

Bayon

SUR GIRONDE

Bulletin
d'informations
municipales

numéro 3

JUIN 2015

au sommaire

■ infos municipales

Compte-rendu conseils,
entreprise de labour,
bilan TAP, ... p. 2 ■

■ infos travaux

Voirie, assainissement,
embellissement village,
sécurité, columbarium,
p.11 ■

■ vie de notre village

Repas des aînés,
commémorations,
les 3 colibris, ... p.13 ■

■ infos associations

sports, culture,
animations,
agenda, ... p.15 ■

■ notre école

sortie Moulin de
Lansac, fabrication
de notre pain p.19 ■

■ infos pratiques

Numéros utiles, infos,
état civil p. 21 ■



© Photo Valéry Morellet





UN ÉTÉ ANIMÉ POUR LES 3-17 ANS DU TERRITOIRE

Séjour passerelle à Hostens

10-13 ans

DU 28 AU 30 JUILLET

- ACTIVITÉS PROPOSÉES :

VTT,
stand up paddle,
plage,
visite de Biscarrosse

20 places (ALSH-PAJ)

☎ d'infos : 06.26.45.35.61

SPORTS Vacances

8-12 ans

DEUX SESSIONS CET ÉTÉ :

- DU 06 AU 10 JUILLET

- DU 17 AU 21 AOÛT

Places limitées

☎ d'infos : 06.26.45.35.62

LA PISCINE INTERCOMMUNALE
à Bourg

DU 04 MAI AU 30 AOÛT

☎ d'infos : 05.57.43.85.18

Accueil de loisirs (ALSH)

3-12 ans

DU 07 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT

- À PUGNAC

DU 04 AOÛT AU 22 AOÛT

- À PRIGNAC-ET-MARCAMPS

Places limitées

☎ d'infos : 06.26.45.35.59

Séjour

14-17 ans

à Royan

DU 17 AU 19 AOÛT

- ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Char à voile,
plage,
visite du Verdon et Soulac,
balade en bateau

16 places

☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Séjour

12-17 ans

dans les PYRÉNÉES

DU 21 AU 23 DECEMBRE

- ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Ski,
randonnée en raquette,
visite du Pic du Midi

16 places ☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Stage de Graff

au Gymnase à Bourg

DU 1^{ER} AU 03 JUILLET

Tarif : 10€

☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Stage d'éducation à l'image

à Bourg

DU 22 AU 24 JUILLET

- CRÉATION D'UN COURT MÉTRAGE :

écriture du scénario,
jeu d'acteur,
maniement de la caméra et du son,
montage vidéo

avec l'association d'Asques et d'Ailleurs

☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Anim' été

DU 07 JUILLET AU 28 AOÛT :

- PISCINE EN FAMILLE
- BABY GYM
- JOURNÉE SPECTACLES
- ZUMBA
- BELOTE
- RANDO NOCTURNE
- RANDO GOURMANDE
- BAPTÊME DE PLONGÉE
- JEUX GÉANTS & ANCIENS

☎ d'infos : 06.26.45.35.63

CONTACTEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

mot du maire le mot du maire



Chères Bayonnaises, Chers Bayonnais,

Ce journal, complété par notre site internet, est le reflet de notre village. Riche de son patrimoine, Bayon vit grâce à ses habitants et aux événements qui l'animent. Nous souhaitons vous apporter au travers de ces pages, l'information que vous recherchez et que vous y reveniez.

Après une année 2014 riche en travaux et en organisation (*fin des travaux du clocher de l'église et son parvis, école, chemin de Cots, TAP, embellissement du village, ...*), nous avons réussi à préserver un solde positif de près de 160 000 € sur notre budget de fonctionnement.

Pour nous élus de la commune, 2015 est une année où nous sommes toujours plus proches de vos préoccupations. Travailler sans relâche reste le maître mot de l'ensemble du conseil municipal. Tout au long des prochains mois, nous poursuivrons les projets indispensables pour affirmer l'attractivité de notre commune et améliorer votre cadre de vie conformément à nos engagements lors de la campagne municipale.

Je citerai : les jeux au square, l'amélioration des écoulements des eaux du Gourou, l'achat de radars pédagogiques, l'installation de limiteurs de vitesse dans le Bourg, la réhabilitation de la cantine scolaire, de la laverie et son mobilier, la rénovation du bâtiment dit « La Cure », l'assainissement collectif sur une grosse partie du village, la rénovation du réseau d'eau potable et incendie, le cimetière, le lancement des études d'urbanisation Chemin des Espaliers, l'amélioration de l'électrification, l'achat d'un défibrillateur extérieur sans oublier l'embellissement et l'entretien de la commune.

Tous ces projets d'investissement seront financés sans emprunt, sans augmentation des impôts pour la part communale, en partie grâce à des subventions. Vous retrouverez tous les projets détaillés dans la gazette.

Nous restons mobilisés pour poursuivre le développement de notre commune grâce à ses nombreux atouts et son tissu associatif important, dynamique qui apporte de la vie au village. Nous avons besoin de vous toutes et tous, de votre engagement, pour que le milieu associatif reste vivant et en développement permanent. Soyez sûrs de notre soutien et de notre reconnaissance. Notre souhait est que vous soyez toujours plus nombreux à participer, c'est notre plus belle récompense et c'est la meilleure façon d'entretenir la solidarité au sein de notre petite collectivité.

Les beaux jours sont là avec les programmes d'animations et de festivités, alors rejoignez-nous dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux.

Très Sincèrement.


Le Maire,
Hervé GAYRARD



ACTIOM

Mutuelle santé pour les Bayonnais

ACTIOM, association loi 1901, a été créée, via le dispositif national « ma commune, ma santé » pour offrir la possibilité d'une protection sociale pour tous, et générer du gain en pouvoir d'achat. Elle a pour but :

- de favoriser le retour aux soins pour certains,
- d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Le principe retenu : la mutualisation pour tous. Deux mutuelles complémentaires, **Pavillon Prévoyance** et **MIEL Mutuelle** sont proposées par l'association ACTIOM. L'administré choisit librement entre les deux formules celle qui lui correspond le mieux. Le principe de mutualisation existe déjà. Tous les salariés des entreprises bénéficieront au 1^{er} janvier 2016 d'une complémentaire santé négociée par leur employeur. La priorité de l'équipe communale et l'objectif de « ma commune ma santé » sont de permettre au reste de la population de Bayon (*non-salariés, retraités, jeunes sans emploi, chômeurs, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales*) de bénéficier, eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans augmentation importante d'une année sur l'autre.

Vous pouvez prendre connaissance du dispositif et retirer un dossier auprès de la mairie et ce sans aucun engagement. M. Leroy Hubert, professionnel et référent local de l'association ACTIOM pour la Haute Gironde, pourra répondre à vos questions en toute confidentialité. Ce service est bien sûr gratuit. Profitez-en !

Pour plus d'infos, contactez la mairie :

Mairie de Bayon sur Gironde - Tel : 05.57.64.84.11
mairie@bayon-sur-gironde.fr - www.bayon-sur-gironde.fr

■ Prêt à taux zéro (PTZ)



Depuis le 1^{er} janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ) est désormais accessible aux particuliers pour l'acquisition d'un logement ancien à réhabiliter. Pour de bénéficier de cette mesure, l'opération d'acquisition du logement ancien doit être réalisée par un primo-accédant et s'accompagner de travaux d'amélioration dont le coût est au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Montant : pour déterminer le PTZ que vous pouvez obtenir, un pourcentage est appliqué au coût maximal de l'opération toutes taxes comprises dans la limite d'un plafond. Ce coût de l'opération comprend le coût de la construction ou de l'achat et les honoraires de négociation. Les frais d'acte notarié et les droits d'enregistrement ne sont pas inclus. Le pourcentage varie selon la zone géographique où se trouve le logement.

Durée de remboursement : la durée de remboursement du PTZ dépend des revenus de l'emprunteur. Plus ses revenus sont élevés, plus la durée du prêt est courte. Elle s'étend de 12 à 25 ans selon les cas.

Infos sur les conditions d'attribution du PTZ sur :
www.vosdroits.service-public.fr/particuliers.

DISTRIBUTIONS GRATUITES

■ Pièges anti-frelons asiatiques*



En 2014, les 3/4 des départements de la France ont été touchés, ainsi que l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne. Il serait temps que 2015 voit le frelon asiatique classé « insecte nuisible, danger sanitaire 1^{ère} catégorie » impliquant l'État pour la prise en charge et la mise en œuvre de la lutte anti-frelon asiatique.

La prolifération peut être atténuée, voire stoppée :

- si destruction systématique des premiers nids dans les zones non encore envahies,
- si piégeage sélectif des femelles fondatrices au printemps, généralisé dans les zones où le vespa velutina est déjà installé.

Et cela va de soi, cette solution passe par votre participation et vos pièges sélectifs !

Il est insuffisant de détruire les nids découverts lors de la chute des feuilles, en faisant appel aux professionnels. C'est pourquoi notre commune a souhaité distribuer gratuitement des pièges à frelons aux administrés.

Il est préconisé par les scientifiques de disposer 2 pièges par hectare (1 ha est une surface de 100 m sur 100 m). Le choix du fournisseur s'est porté sur un Centre d'Aide par le Travail de Gironde : le CAT de Villambis à Cissac-Médoc, avec qui le processus de fabrication a été mis au point en coopération avec l'Association Action Anti-Frelon Asiatique. Notre démarche sera ainsi portée sur le développement durable mais soutiendra également le travail des personnes handicapées. Chaque piège est accompagné d'un plan et de conseils pour que vous puissiez en fabriquer d'autres avec vos propres bouteilles en plastique.

■ Réducteur de pression d'eau*



Il existe des solutions peu onéreuses pour économiser l'eau devenue si précieuse pour notre planète. Vous pouvez remplacer votre pomme de douche classique consommant environ 12 à 20 litres par minute, par des douchettes économiques réduisant jusqu'à 6 l/mn en gardant la même puissance qu'un pommeau de douche classique. Équipez vos robinets de réducteurs et régulateurs de débit.

Les économiseurs d'eau, sont bons pour votre budget et la planète. Jusqu'à 60 % d'eau consommée en moins pour les seuls robinets, c'est autant de moins à payer. Si par exemple vous équipez 4 points (robinets d'évier, de lavabo, de douche ou WC), **les économies annuelles** se monteront pour chaque utilisateur à 28 m³ et 540 kwh soit l'équivalent de 100 € d'économie/personne.

Les économiseurs d'eau sont gratuits en échange d'un questionnaire à remplir sur votre consommation d'eau.

Venez retirer gratuitement votre piège à frelons et/ou votre réducteur de pression d'eau en mairie.

* dans la limite des stocks disponibles (limité à un produit de chaque par foyer).

■ Kévin Thénard a rejoint l'équipe du service technique



En raison de la demande de disponibilité de Julien Adolphe, nous étions contraint de trouver un remplaçant. Le choix a été très compliqué car les candidats étaient nombreux et motivés.

Finalement notre volonté fut de favoriser une personne de la commune, mais là encore, la sélection se portait sur plusieurs postulants. Alors la balance a penché vers un jeune de moins de 25 ans : Kévin Thénard. Au

chômage depuis quelques temps, il pourra ainsi bénéficier d'un contrat d'avenir. Dans le cadre de la formation continue, il a obtenu son « CACES » et peut désormais piloter le tracteur communal afin de dégager les bords de routes. Nous lui souhaitons la bienvenue et comptons sur sa volonté et sa connaissance de Bayon pour bien faire.

■ Nouvel accueil à la mairie



Sophie Bordelais, notre secrétaire titulaire attendant un heureux événement, il était urgent de lui trouver une remplaçante jusqu'à son retour, début octobre 2015.

Laure Dominguez assurera l'intérim le temps du congés maternité.

Assistante de direction comptable de formation, elle effectue des remplacements en fonction des besoins des

municipalités. Gironde-sur-Dropt, Saint-Germain-du-Puch ont ainsi déjà bénéficié dans ses services. Nous souhaitons la bienvenue à Laure et à Sophie un repos bien mérité.

■ Incivilités au cimetière

Plusieurs plaintes ont été formulées concernant des vols répétés de plantes sur des tombes de notre cimetière. Quels sont les individus capables ainsi de ne pas respecter les sépultures ? L'ensemble de l'équipe municipale déplore de telles attitudes. Ces délits ajoutent plus de peine aux personnes suffisamment affectées par le deuil qui les touche.

Rappelons également que le robinet situé au point d'eau du cimetière reste parfois ouvert après utilisation. Merci de s'assurer de la fermeture de celui-ci après arrosage !

Nous comptons sur une attitude citoyenne de la part de chacun afin que notre cimetière cesse d'être le théâtre d'incivilités de toute nature.

■ Défibrillateur cardiaque :

Présent depuis quelques années dans la salle polyvalente, son usage reste limité aux personnes utilisant ce local. Le conseil municipal, après délibération, a jugé impératif d'installer un 2^{ème} dispositif en extérieur, à proximité des terrains de foot et de pétanque. Le lieu privilégié pour l'accueillir sera la façade du vestiaire de foot.

■ Assainissement

Dans notre dernière « Gazette », nous vous faisons part de notre demande appuyée auprès du SIAEPA et du Conseil Général concernant la poursuite des travaux d'assainissement collectif sur Bayon. **Les secteurs concernés sont les lieux-dits Le Bourg, Le Luc et Moulin Déchamps.** Il est urgent de faire face à la problématique liée aux rejets des eaux usées en zone sous-cavée. C'est un de nos engagements municipaux.

La réalisation de ces travaux dépend de l'acceptation de financement du Conseil Général de la Gironde et de l'agence de l'eau Adour Garonne. Les canalisations d'alimentation en eau potable datent des années 50. Leur remplacement s'avère nécessaire. Il doit être réalisé en même temps que les travaux d'assainissement, minimisant le coût global. Il n'entraînerait aucune modification des débits disponibles au niveau des hydrants. On pourra prévoir d'implanter de nouvelles bornes incendie pour couvrir des zones qui ne le seraient pas.

Fin avril, le résultat est « tombé ». Les travaux seront effectués car les subventions ont été attribuées au SIAEPA : Conseil Général : 96 360 € / Agence de l'eau : 118 000 €. Le financement restant à la charge du SIAEPA sera donc de 378 366 €, complété par une participation communale de 17 034 € (soit 334 €/habitant raccordé).

• Remplacement des canalisations d'eau potable :

Il sera réalisé en même temps que les travaux d'assainissement et ce pour un montant de 230 000 € HT, financé intégralement par le SIAEPA. Ces travaux comprendront le remplacement de 770 ml de canalisations de diamètre 125 mm et 710 ml de canalisations de diamètre 80 mm ainsi que la reprise de 51 branchements particuliers.

• Extension du réseau d'assainissement collectif :

Elle sera réalisée (*date restant à fixer*) pour un montant estimé de 609 760 € HT sur les secteurs cités plus haut.

Rappel concernant la PFAC (*Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif*), instaurée depuis 2012, elle est applicable en fonction des cas ci-dessous :

Attention avant les travaux de raccordement, deux cas de figure :

• **Votre habitation dispose d'un assainissement non collectif « conforme » à la réglementation** ayant fait l'objet d'un contrôle du SIAEPA. Dans ce cas, **seuls les travaux de raccordement de votre habitation jusqu'à la boîte de raccordement sont à votre charge.** Aucune participation financière pour la mise en place d'une boîte de raccordement au réseau en limite de votre propriété ne vous sera demandée.

• **Votre habitation ne dispose pas d'un assainissement non collectif « conforme » à la réglementation** ayant fait l'objet d'un contrôle des services du SIAEPA. Dans ce cas, en plus des travaux de votre habitation jusqu'à la boîte de raccordement qui seront à votre charge, **vous devrez vous acquitter au jour du raccordement effectif de votre habitation** (*en application du code de la santé publique article L 1331-7*) **de la PFAC** telle que définie par la délibération du comité syndical en date du 8 janvier 2013. La PFAC est **fixée à 2 100 €** par logement uni-familial en 2015 (*pour les autres catégories de logement se reporter à la délibération affichée en mairie*).

Le SIAEPA n'est pas en mesure de communiquer la date de démarrage des travaux pour l'instant, celle-ci sera fixée en fonction de l'obtention des prêts bancaires pour la réalisation du programme 2015. Le début des travaux sur notre commune pourrait intervenir dans le courant du 4^{ème} trimestre 2015.

L'homme qui murmurait...

Vous avez peut-être entendu raisonner les sabots de Samba sur les routes de notre commune ? Depuis quelques mois, une petite entreprise de labourage à cheval s'est implantée à Bayon.

Rodolphe Limasset, dirigeant de « Rod'Trait » nous a présenté son projet courant 2014. Nous lui avons prêté immédiatement une attention particulière, mais restait à trouver une maison avec des bâtiments et des terres pour accueillir une famille et les chevaux. Ce ne fut pas simple, mais nous y sommes parvenus. L'installation s'est faite Chemin Moulin Déchamps. M. Limasset souhaite compléter son activité en cultivant du safran et créer des chambres d'hôtes.

Le Conseil municipal a adhéré et soutenu le projet. Il répond à de fortes attentes écologiques, d'ores et déjà quatre châteaux l'ont contacté pour des travaux de labour. Il permet ainsi l'occupation et l'entretien d'espaces non constructibles. C'est une nouvelle entreprise innovante, et une famille qui s'installe à Bayon. Nous leur souhaitons la bienvenue !



▲ Après le labour, retour complice à l'écurie

■ Soblaco

Malgré les efforts combinés des élus et des dirigeants : la SOBLACO quitte Bayon

L'entreprise SOBLACO est l'exemple parfait illustrant les effets négatifs du Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain (PPRMT). Les dirigeants de la Soblaco, représenté par M. Brun, ont envisagé de regrouper sur notre commune les structures de Blaye et de Bayon.

Malgré tous nos efforts cet hiver, nous avons dû nous rendre à l'évidence : la SOBLACO quitte notre commune, pour aller s'implanter à Saint-André-de-Cubzac, donc hors CDC de Bourg-en-Gironde. Le terrain qui devait accueillir l'extension est classé en partie en zone bleue du nouveau PPRMT, ce qui impose à l'entreprise de réaliser une étude géotechnique pour obtenir le permis de construire. Près de 110 000 € sont demandés pour réaliser les forages sans aucune garantie de pouvoir construire et des délais importants pour lever les incertitudes. Malgré tous les soutiens reçus des élus et l'attachement à notre commune. Cela n'a pas suffi : les dirigeants de la Soblaco ont décidé de mettre fin au suspense et de choisir un autre lieu d'implantation. Dommage...

Hervé Gayraud

■ Temps d'Activités Périscolaires :

L'heure du 1^{er} bilan



▲ Les petits écoliers rassemblés avant les activités

L'année scolaire est presque terminée... les activités périscolaires ou TAP n'ont plus qu'une seule période : la 5^{ème} (du 4 mai au 4 juillet). Les activités ont été nombreuses tout au long de l'année. Nous remercions animateurs et bénévoles pour leur implication auprès des élèves.

Les enfants ont pu s'initier à la lecture, à la sécurité pour eux-mêmes ou sur la route, à des jeux nouveaux grâce à la ludothèque ; à divers sports comme le multisports, la danse, la zumba ; à des activités manuelles. Ils ont aussi fait du jardinage, étudié les plantes. Les grands ont été initiés au fonctionnement de la mairie, un moyen privilégié pour aborder la citoyenneté. La majorité des intervenants seront présents à la fête de l'école, les parents pourront apprécier ainsi le travail des enfants.

Pour l'année scolaire 2015-2016 des propositions d'activités sont en préparation, d'autres seront renouvelées. Les horaires et les jours ne seront pas modifiés. Le multisports, la nature, la ludothèque, la zumba, l'initiation à la philatélie par le jeu (*les timbres dans tous leurs états à travers les années en France et à l'étranger*). Les enfants pourront s'initier à la programmation avec des petits robots, surprise... ! Deux ou trois autres activités sont en cours de concertation. **Il est bien entendu que ces activités restent gratuites.** Alors, rendez-vous en septembre !

Luce Lucet

Si des parents ou des habitants de Bayon souhaitent nous aider pour ses activités, ils seront les bienvenus.

Merci de se faire connaître auprès de Mme Lucet.

■ Plaques « numéro de rue »



Suite au changement de nom des rues de Bayon, de nouveaux numéros ont été attribués. Il est impératif que ceux-ci soit clairement identifiables sur la façade ou sur la boîte aux lettres de chaque maison. Les pompiers, livreurs et facteurs verront ainsi leur tâche facilitée. Des plaques « numéro de rue » n'ont pas encore été retirées au secrétariat. Elles doivent l'être très rapidement aux horaires d'ouverture de la mairie.

Pensez également à effectuer vos changements d'adresse auprès des organismes. La Poste informe ses usagers que les lettres mal adressées seront systématiquement réexpédiées à l'envoyeur à partir du 1^{er} juillet 2015.

Conseil du 19 décembre 2014

Délibération annulant la délibération n°2014-10-0050 : Prime exceptionnelle de fin d'année au personnel communal – Année 2014

Suite à un problème de réglementation la délibération n°2014-10-0050 doit être annulée. En effet, le Trésorier nous informe que la réglementation à appliquer est stricte pour attribuer une prime de fin d'année aux agents.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération prise le 15 octobre car elle n'est pas légale.

Délibération instituant une Indemnité d'Administration et de Technicité pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la prime annuelle exceptionnelle (non réglementaire) par une Indemnité d'Administration et de Technicité.

L'indemnité sera versée annuellement, mais elle peut être versée mensuellement.

Le Conseil Municipal décide :

- D'instituer une indemnité d'administration et de technicité, au bénéfice de tous les agents relevant des cadres d'emplois suivants : Administratif (2 adjoints 2^{ème} classe), Technique (1 adjoint 1^{ère} classe / 4 adjoints 2^{ème} classe), Animation (1 adjoint 2^{ème} classe) et médico-sociale (1 ATSEM 1^{ère} classe)
- L'enveloppe destinée au paiement de l'indemnité est égale à 10 347,80€.
- Le montant de l'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail (non complet ou à temps partiel).
- Les revalorisations réglementaires seront automatiquement appliquées au montant susvisé.
- L'attribution individuelle de l'IAT sera indexée, sur l'activité de l'année N-1, pour chaque agent sur les critères suivants : manière de servir et assiduité dans l'exercice de sa fonction.
- Les agents non titulaires occupant des emplois de même nature que ceux relevant des cadres d'emplois attributaires seront éligibles à cette indemnité.

Délibération portant adhésion à un groupement de commande pour : « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et l'exploitation énergétique »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des marchés de l'énergie avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs réglementés pour les personnes publiques.

La commune est concernée par le marché de l'électricité et du gaz naturel. L'adhésion au SDEEG assurerait une réduction de 15% sur les prix du gaz / Mwh et un gain de 2 à 3 centimes d'euros sur le kw, pour l'électricité.

Le coût estimé pour cette adhésion s'élève pour le gaz à 50€ par an.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'adhérer au SDEEG pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Choix de la fourrière animalière pour l'année 2015

Le contrat avec notre prestataire arrive à échéance au 13 février 2015. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal diverses propositions reçues. Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de retenir la SARL TRANS AMIS comme prestataire de service de fourrière communale.

Informations et questions diverses :

Urbanisme : Premier permis de construire accepté sans réserve, le 18 décembre 2014, sous le nouveau mandat.

Stagiaire : La Mairie accueillera une stagiaire en secrétariat tout le mois de janvier 2015.

Éclairage Public : Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise SAEG de remettre l'éclairage public la nuit, suite à la demande de Monsieur le Préfet.

PPRMT : ester en justice : Monsieur le Maire rappelle que la com-

mune avait déposé auprès de Maître Joineau deux dossiers, un individuel et un collectif. Maître Joineau a demandé que la plainte conjointe des 7 communes soit commuée en plainte individuelle.

Divers : Madame Lusseau informe le Conseil qu'une habitante de la commune souhaite récupérer le buste de la Marianne qui est cassé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui donner. Il faut contrôler que le buste ne figure plus dans l'inventaire de la commune.

Conseil du 8 janvier 2015

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR), projet rénovation de la salle des associations

Le Conseil est d'accord pour effectuer en 2015 les travaux de rénovation de la Cure.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous, compte tenu des devis prévisionnels présentés ce jour :

Lot menuiserie	15 000€HT
Lot plâtrerie isolation.....	21 500€HT
Lot électricité.....	11 000€HT
Lot peinture	12 500€HT
Lot toiture couverture.....	10 000€HT
Total des travaux.....	70 000€HT
DETR 2015 sollicitée.....	24 500€€
Autofinancement.....	45 500€€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'effectuer en 2015 les travaux de rénovation et de remise aux normes du bâtiment des associations appelé « La Cure ».
- De demander la DETR 2015 à hauteur de 35 % du montant HT (prévisionnelle de 24 500€€)

Gardiennage cimetière et église pour l'année 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Allin lui a fait part qu'il ne souhaitait plus assurer le gardiennage du cimetière.

Monsieur le Maire propose de confier pour cette année, l'ouverture et la fermeture du cimetière à Madame Édith Bon.

L'indemnité annuelle pour l'église est réglementée et se monte à 474,22€. Monsieur le Maire propose de verser une indemnité annuelle de 500€ pour le cimetière.

Interruption de l'éclairage public du Bourg de 23h30 à 7h :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le temps d'éclairage public et d'éteindre de 23h30 à 7h, Suite à de nouveaux problèmes de nuisances sonores dans le bourg de la commune, et de diminuer l'éclairage.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal décide de couper l'éclairage public de 23h30 à 6h.

Questions et informations diverses :

Repas des aînés (choix du menu et des prix) : Madame Blouin fait lecture des menus proposés. Le Conseil Municipal décide de retenir :

Apéritif : Punch avec assortiment de 2 toasts chauds et 2 toasts froids. Entrée : Soupe de légumes + Cassolette d'écrevisses et St Jacques aux petits légumes et sa sauce nantua. Plat : émincé de canard et sa sauce cèpes. Fromage : Duo de fromage et salade. Dessert : Assiette gourmande avec café.

Pour le prix des repas payants, le Conseil décide de retenir le même montant que celui de l'année dernière, à savoir : 22€. Les élus qui n'ont pas 65 ans, choisissent de payer leur repas (soit 22€).

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour assister au repas, s'ils le souhaitent, peuvent demander la livraison de celui-ci, le vendredi 23 janvier 2015 dans l'après-midi.

Madame BLOUIN indique que 158 personnes peuvent bénéficier du repas gratuit.

Conseil du 9 février 2015

Syndicat Intercommunal des Établissements Scolaires de Blaye : nomination de deux délégués titulaires pour représenter la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer Mesdames Begot et Lucet délégués titulaires, et de transférer au Syndicat Intercommunal des Établissements Scolaires du second degré de Blaye la compétence collège, lycées et SEGPA du Collège Vauban.

Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde : Dans quelques mois, un agent communal part en congé maternité. Le Centre de Gestion peut mettre à disposition de la commune des employés qualifiés pour une durée déterminée. Coût du service : coût salarial +5% du salaire brut pour les frais de gestion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion.

Questions et informations diverses :

Dossier vente terrain résidence Rousset :

Après avoir expliqué la procédure dictée par Maître Chapon, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil qui **l'autorise à l'unanimité. Il propose de présenter la délibération au prochain conseil municipal.**

Limites agglomération de « La Reuille » commune de Bayon
Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'arrêté qui définit les limites de l'agglomération « Route de la Reuille », et limite la vitesse sur cette portion départementale à 50 km/h. **Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.**

Limitation de vitesse à 50 km/h portion de la D669 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des administrés ont attiré son attention sur un problème de sécurité sur la D669. Monsieur le Maire propose de modifier la limitation de vitesse de 70km/h à 50km/h sur une portion de route sur la RD669 à hauteur de la Croix de Millorit en raison des deux arrêts de bus ainsi que des passages piétons. **Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de commencer par mettre en place deux radars pédagogiques sur cette portion en laissant la limitation actuelle, soit 70 km/h.**

Bois flottés : Marie Roturier fait un rapide point sur l'exposition temporaire de sculptures en bois flotté qui se tiendra de juin à septembre 2015, pilotée par l'association du Port de Roque de Thau dans le cadre de leurs animations estivales.

Point sur le Budget :

a) présentation des comptes 2014

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chap. 11	Charges à caractère général.....	147 711,02€
Chap. 12	Charges de personnel.....	210 586,31€
Chap. 42	Opérations d'ordre entre section.....	6 831,56€
Chap. 65	Autres charges gestion courante.....	73 558,34€
Chap. 66	Charges financières.....	4 854,77€
TOTAL		441 602,00€
Chap. 70	Produits des services.....	26 388,16€
Chap. 73	Impôts et taxes.....	397 449,00€
Chap. 74	Dotations et participations.....	164 605,72€
Chap. 75	Autres produits gestion courante.....	10 605,00€
Chap. 76	Produits financiers.....	3,39€
Chap. 77	Produits exceptionnels.....	1 842,00€
TOTAL		600 893,27€

Reste en excédent de fonctionnement pour l'année 2014 :

159 291,27€

b) prévision Budget 2015

Les restes à réaliser : résidu du Chemin de Cots : 1 891€, école : 2 795€, réfrigérateur, soit au total 7 161€.

Budget primitif 2015, section fonctionnement : dépenses de fonctionnement budgétées pour le chapitre 11 (charges à caractère général) s'élèveraient à environ 165 000€, en baisse par rapport aux autres années (2014 : 193 500€ / 2013 : 186 850€).

Le chapitre 12 (Charges de personnel) sera augmenté car il faut palier au remplacement de deux agents durant cette année (un agent en congé maternité et un agent en disponibilité).

Projets d'investissement en 2015 : fin des travaux Cots, Travaux école (cantine), cimetière (columbarium), assainissement (Luc, le Bourg, Moulin Déchamps), réfection de « La Cure », PLU révision, aménagement du square (jeux).

SOBLACO : Monsieur Thomaïdis, du service des carrières du Conseil Général, a été contacté afin d'émettre un avis sur la faisabilité du projet d'extension. Les sondages demandés sont tous les 2 m à une profondeur de 35 m sur une longueur de 70m pour un montant très élevé (coût des forages : 107 000€).

L'affaire est en cours, elle a été plaidée au Conseil Général et à la DDTM par Monsieur le Maire jeudi dernier. Monsieur BRUN, Directeur de la Soblaco, se donne une quinzaine de jours pour prendre sa décision de rester à Bayon, ou d'implanter son entreprise sur une autre commune.

Collectivité MA SANTÉ : Madame BLOUIN présente le projet de mutuelle proposé au niveau communal, dont la presse s'est faite écho. Si la convention est passée avec la commune, un intervenant viendra présenter les différents contrats en mettant à disposition des imprimés, et sera présent pour la signature des dits contrats.

TOMBOLA 123 SOLEIL : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'offrir le bon d'achat de 200€ à l'association 123 Soleil.

SIAEPA : Prix de l'eau : Suite à une réunion au SIAEPA, Monsieur le Maire indique que l'augmentation du m³ d'eau sera de 1% pour les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif et 2% pour ceux raccordés.

Tournage de film : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les 17 et 18 février 2015 un film sera tourné, sur Pierre Brossolette, sur la route touristique à hauteur du château Eyquem dont la réalisatrice est Coline Serreau. La RD669 sera fermée à ce niveau pendant les deux jours.

Réabonnement « La lettre du Maire » : Monsieur le Maire propose de reconduire l'abonnement « La lettre du Maire » pour l'année 2015. Coût de 621€.

Conseil du 2 mars 2015

Autorisation de signer la convention avec la mairie de Blaye pour la mise sous plis des documents de propagande et des bulletins de vote des élections départementales les 22 et 29 mars 2015. Afin d'organiser les élections départementales les 22 et 29 mars 2015, la commune de Blaye a accepté d'être le siège de la commission de la propagande. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à signer la convention avec la mairie de Blaye.**

Mutualisation service d'instruction d'urbanisme – proposition du SDEEG.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'État. La loi « Accès au Logement et un Urbanisme Renoué », dite la loi ALUR, du 24 mars 2014 est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'État. Ainsi, la commune doit désormais reprendre la pleine instruction des autorisations du droit du sol, à compter du 1^{er} juillet 2015.

- Dans un premier temps : le SDEEG envisage de rendre ce service à moindre coût sur la base d'un service d'instruction mutualisé à l'échelle de la Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique.

- Dans un second temps, les projets de création de service d'urbanisme de la Communauté de Communes de Bourg et du Pays de la Haute Gironde n'ont pas abouti.
- Et enfin la Communauté de Communes de l'Estuaire a l'intention de créer un service, mais la question se pose de savoir s'il y aura possibilité d'étendre ses compétences pour permettre de signer une convention avec eux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après avoir délibéré de reporter sa décision car une réunion d'information est prévue le 9 mars prochain à la mairie de Gauriac.

Adhésion Association Gironde des Territoires Impactés par les Carrières et Mouvements de terrain - AGTICM

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition d'adhésion en qualité de membre actif à l'association Gironde des Communes Impactées par les Cavités souterraines et Mouvements de terrains. La commune étant concernée et soucieuse du problème des cavités souterraines, Monsieur le Maire précise que le coût de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Fixer la redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un commerce ambulancier « camion à pizza » évoqué déjà lors du conseil du 25 novembre 2014. Il revient sur la gratuité de l'occupation du domaine public. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance à 20 € par mois pour l'année 2015.** Monsieur Gard souligne le fait qu'il faudra prévoir un entretien plus régulier des abords près de l'installation du camion.

Questions et informations diverses :

Devis S.A.E.G. éclairage public : Monsieur le Maire communique le devis établi par l'entreprise SAEG concernant le remplacement des lampes à mercure dans le cadre de la transition énergétique. Au vu du montant (14 423.76 euros) il est décidé pour le prochain conseil de faire établir d'autres devis, se renseigner sur la possibilité de subvention.

Adhésions Association des Maires de Gironde et Association des Maires et Adjoints du Canton de Bourg : Pour information Monsieur le Maire communique le coût de l'adhésion à l'association des Maires de Gironde soit environ 186.87 euros et 158.55 euros pour l'association des Maires du Canton.

Organisation de concerts dans les églises : Monsieur le Maire communique au Conseil que la Communauté de Communes de Bourg a pour projet d'organiser des concerts dans les églises. Le Conseil ne souhaite pas participer.

Budget associations (proposition répartition) : Un travail sur une nouvelle proposition de répartition a été présentée et débattue en vue du vote du budget.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier qu'il a reçu sur la problématique liée au tourisme route de la Corniche (Gauriac) et route de la Reuille (Bayon).

Conseil du 19 mars 2015

Création d'un poste « emploi d'avenir » :

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif concerne les collectivités territoriales et prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune. La durée hebdomadaire affectée à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de créer un poste** dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » dans les conditions suivantes :

Fonctions du poste : Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité, entretenir les

espaces verts de la collectivité, maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie, assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

- **Durée du contrat :** 36 mois
- **Durée hebdomadaire de travail :** 35 heures
- **Rémunération :** SMIC

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer la convention et le contrat de travail à intervenir selon le modèle annexé à la présente délibération.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2015.

Adhésion au Conservatoire de l'Estuaire de Gironde

Depuis sa fondation en 1987, le Conservatoire de l'estuaire s'est fixé pour objectif de faire connaître les richesses patrimoniales et culturelles de l'estuaire de la Gironde. Cela passe par une meilleure connaissance de son environnement, de son histoire, de son patrimoine architectural et de son identité.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au prix de 32 € l'année ainsi qu'un complément de collection à 100 €.

Mutualisation service d'instruction d'urbanisme – proposition du SDEEG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de choisir un prestataire afin d'instruire les dossiers d'urbanisme à compter de juillet 2015.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'État.

La loi « Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » dite la loi ALUR, du 24 mars 2014 est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'État. Ainsi, la commune doit désormais reprendre la pleine instruction des autorisations du droit du sol, à compter du 1^{er} juillet 2015. Jusqu'à ce jour, c'est la DDTM de Saint-André-de-Cubzac qui instruisait les dossiers.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a créé un service (payant) en remplacement. Une convention entre la CCE et les communes de l'Estuaire doit être mise en place mais pour l'instant cette disposition est uniquement ouverte aux communes de la CCE. Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG envisage de rendre ce service à moindre coût sur la base d'un service d'instruction mutualisé à l'échelle de la Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique. Il est à noter que les communes restent pleinement compétentes en matière de planification et de délivrance des autorisations de construire. Afin de matérialiser les relations entre le SDEEG et notre commune, une convention fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers. La tarification s'établit en fonction du type et du volume d'actes instruits. Durée de la convention : 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de notre commune sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention entre le SDEEG et la commune portant modalités d'exercice de services du SDEEG pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Vente parcelle terrain cadastrée section B 1049 de 178m²

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, la Commune a acheté à Gironde Habitat les voies d'accès et espaces verts de la Résidence Rousset. La parcelle cadastrée section B n°1049 constitue l'un de ces espaces verts, dépourvu de toute utilité.

Il s'agit d'une bande de terrain d'un peu moins de 4 m x 50 mètres, séparant les lots n° 3 et 4 de la Résidence et qui, n'ayant pas été incorporé dans le domaine public, est un bien du domaine privé communal. Ce terrain se situe en zone UB : Zone d'urbanisation moins dense et plus contemporaine. L'entretien de cette parcelle, qui doit être réalisé manuellement par les agents municipaux, représente une charge pour la commune.

Les trois propriétaires riverains de ladite parcelle ont été informés du projet de vente de ce bien par lettres remises en main propre le 17 février 2015. Ils ont été invités à faire part de leurs éventuelles offres dans un délai de 15 jours. Deux propriétaires n'étaient pas intéressés par la proposition et ont répondu défavorablement dans le délai imparti.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de vendre à Madame Maggy Chansard la parcelle de terrain cadastrée section B n°1049 pour la somme de 890 € (huit cent quatre vingt dix). Précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés...) seront à la charge de l'acquéreur ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la vente. Monsieur le Maire et le Trésorier Payeur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Questions et informations diverses :

Point sur le Budget 2015 (date du vote du budget à définir) : La date du vote du budget est fixée au 2 avril 2015 à 18h30. Mme Begot présente son projet concernant l'aménagement de l'aire de jeux près du parking des écoles. Mme Blouin fait part des propositions qu'elle a eu concernant le projet de columbarium et jardin du souvenir.

Mme Prudhomme demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir un défibrillateur. Madame Lucet répond qu'il y en a un, mais non équipé pour l'extérieur. La proposition est faite de l'achat d'un défibrillateur extérieur qui sera placé près du boulodrome et du stade. Le second sera placé dans la salle des fêtes.

Pour 14 – 1 abstention.

Définir une date pour la commission voirie et la commission sécurité : au vu des emplois du temps de chacun une date ultérieure sera communiquée.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ) est désormais accessible aux particuliers pour l'acquisition d'un logement ancien à réhabiliter. L'acquisition du logement ancien doit être réalisée par un primo-accédant et s'accompagner de travaux d'amélioration dont le coût est au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Tour de table :

Madame Begot informe de Conseil Municipal qu'elle s'est rendue à une réunion de la commission territoriale et urbanisme. Elle fait un rappel sur ce qu'est le SCOT :

- « **se démarquer par la qualité et l'identité** ». Il est basé sur la réhabilitation de l'existant, le développement touristique et la mise en œuvre de transports doux (vélo, transport fluvial, cheminements piétons). On favorise ici le cadre de vie.
- « **être une destination résidentielle et dynamique** ». Il est basé sur l'offre de logements pour accueillir des familles (ouvertures à l'urbanisation), mise en œuvre du développement économique, et du développement de la mobilité et l'accès à la métropole.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité opte pour le second scénario mais souhaiterait que l'aspect touristique y soit intégré. Le développement touristique et le développement économique doivent être complémentaires.

Monsieur GARD : le parvis de l'église est terminé. Les travaux de réfection de voirie chemins des Roques et des Androns sont en cours d'achèvement par la société Atlantic Route.

Conseil du 2 avril 2015

Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire fait un bref rappel de la définition du Compte Administratif, laisse la parole à Monsieur Grosjean, doyen de l'assemblée. Monsieur le Maire se retire, Monsieur Grosjean fait lecture du tableau résumant les opérations de l'exercice 2014, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et investissement. Il précise que pour les TAP aucune participation financière n'a été demandé aux parents, pas d'augmentation des taux d'imposition, et une diminution des indemnités des élus. Pour la section investissement : les travaux de restructuration et aménagement de l'école sont terminés, la restauration du clocher de l'Église et le parvis sont également achevés.

Le Conseil Municipal passe au vote : Nombre de membres en exercice : 15. Nombre de membres présents : 12. Nombre de suffrages exprimés : 13. VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Approbation du Compte de Gestion 2014 :

Monsieur le Maire reprend la parole et présente le Compte de Gestion 2014, tenu par Monsieur le Trésorier de Blaye. L'excédent dégagé est de 159 291.27 € d'autofinancement sur le budget 2014, dont une partie sera reporté dans la section investissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 de Monsieur le Trésorier à l'unanimité. Nombre de membres en exercice : 15. Nombre de membres présents : 13. Nombre de suffrages exprimés : 15. VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU BUDGET :

Monsieur le Maire résume les travaux terminés en 2014, tous les projets prévus en 2014 sont pratiquement terminés. Le budget est donc tenu au plus près, peu de reste à réaliser.

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme décrit ci-dessous :

• Résultat à affecter :	444 182.43 €
• Besoin de financement en investissement :	104 123.89 €
• Fonctionnement :	340 058.54 €

L'affectation du Résultat 2014, comme présentée ci-dessus, est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes de 2014 pour l'année 2015, à savoir :

• Taxe habitation.....	10.69%
• Taxe foncière bâti	19.23%
• Taxe foncière non bâti	55.36%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux ci-dessus. VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Montant des Subventions aux associations pour l'année 2015 :

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention pour 2015 aux associations suivantes :

123 SOLEIL.....	500.00€
AFCL.....	750.00€
BIBE.....	700.00€
CLUB DE L'AMITIÉ.....	700.00€
FCBL.....	400.00€
JEUNES SAPEURS POMPIERS.....	100.00€
LES AMIS DE L'ÉGLISE.....	150.00€
AMICALE DES POMPIERS.....	200.00€
AMBG FLAM.....	650.00€
RM 33.....	150.00€
Asso Roque de Thau.....	200.00€
AfmTELETHON.....	100.00€

TOTAL.....4 600.00€

Monsieur Gard prend la parole pour dire qu'il est gêné que le conseil attribue une subvention au TELETHON en particulier et pas à une autre association. Il propose de se rapprocher de la commune de Prignac-et-Marcamps qui organise chaque année une manifestation pour le TELETHON. Sur ces dires, Madame Blouin propose que chaque année la commune octroie une subvention à une association caritative différente. Cette disposition est partagée et retenue par le Conseil Municipal. Monsieur Grosjean propose de demander à l'Association du Port de Roque de Thau de changer le nom de son association, et d'opter pour l'association de la Corniche, car elle englobe les communes de Gauriac, Bayon, Villeneuve et Saint-Seurin-de-Bourg.

Après ces divers échanges, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions ci-dessus, pour un montant global de 4 600 € qui sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2015. **L'enveloppe globale attribuée aux associations n'a pas été baissée.**

BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le budget primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

Section de Fonctionnement.....	846 523.54€
Section d'Investissement.....	483 151.70€

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap. 011 (Charges à caractère général).....	173 400.00€
Chap. 012 (Charges de personnel).....	267 470.00€
Chap. 065 (Autres charges gestion courante).....	152 802.81€
Chap. 066 (Charges financières).....	3 961.08€
Chap. 022 (Dépenses imprévues).....	20 000.00€
Chap. 023 (Virement section d'investissement).....	222 394.14€
Chap. 042 (Opérations d'ordre entre section).....	6 495.51€
Solde des dépenses de fonctionnement.....	846 523.54€

Recettes :

Chap. 70 (Produits des services).....	19 700.00€
Chap. 73 (Impôts et taxes).....	350 000.00€
Chap. 74 (Dotations et participations).....	133 765.00€
Chap. 75 (Autres produits gestion courante).....	3 000.00€
Chap. 002 Résultat reporté.....	340 058.54€
Solde des recettes de fonctionnement.....	846 523.54€

Section Investissement

Dépenses :

		CR 2015	BP 2015	Montant BP
Voirie Opération 16	Jeux Square	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
	Réseaux d'eau pluviales ruissellement	- €	30 000.00 €	30 000.00 €
	Radar Pédagogique	- €	5 000.00 €	5 000.00 €
	Travaux voirie Cots	1 891.32 €	8 000.00 €	9 891.32 €
	Total	1 891.32 €	53 000.00 €	54 891.32 €
Ecole Opération 17	Solde travaux Ph 2	2 795.73 €	- €	2 795.73 €
	Travaux Cantine	- €	40 000.00 €	40 000.00 €
	Mobilier cantine	- €	4 000.00 €	4 000.00 €
	Total	2 795.73 €	44 000.00 €	46 795.73 €
Assainissement Opération 28	Assainissement	- €	40 000.00 €	40 000.00 €
Cimetière Opération 33	Reprise concession	- €	16 000.00 €	16 000.00 €
	Achat columbarium	- €	15 000.00 €	15 000.00 €
	Total	- €	31 000.00 €	31 000.00 €
La Cure Opération 45	La Cure	- €	75 000.00 €	75 000.00 €
Borne incendie Opération 46	Borne incendie	- €	7 000.00 €	7 000.00 €
Acquisition Foncière	Achat Foncier	- €	70 000.00 €	70 000.00 €
Divers Sans Opération	Réseaux électrification	- €	13 000.00 €	13 000.00 €
	Sono + vidéo projecteur	- €	1 500.00 €	1 500.00 €
	Défilibrillateur extérieur	- €	2 000.00 €	2 000.00 €
	Jardinières	1 124.50 €	- €	1 124.50 €
	Réfrigérateur	1 350.00 €	- €	1 350.00 €
	Total	2 474.50 €	16 500.00 €	18 974.50 €
Remb Capital Emprunt			18 315.60 €	18 315.60 €
TOTAUX		7 161.55 €	354 815.60 €	361 977.15 €
Dépenses Total de la section Investissement:			361 977.15 €	
D001 (Résultat antérieur Négatif)			121 174.55 €	
Solde des dépenses de la section Investissement:			483 151.70 €	

Recettes

		CR 2015	BP 2015	Montant BP
Opération d'ordre chap - 040	Aménagement immo	- €	6 495.51 €	6 495.51 €
Dotation Fonds Div. Chap - 10	FCTVA	- €	80 000.00 €	80 000.00 €
	Excédents de fonctionnement	- €	104 123.89 €	104 123.89 €
	total	- €	184 123.89 €	184 123.89 €
Subvention Chap - 13	Département	20 000.00 €	- €	20 000.00 €
	DETR	4 212.21 €	45 925.95 €	50 138.16 €
	total	24 212.21 €	45 925.95 €	70 138.16 €
TOTAUX		24 212.21 €	236 545.35 €	260 757.56 €
Solde des Recettes de la section Investissement:			260 757.56 €	
Virement de la section de fonctionnement			222 394.14 €	
Solde de la section investissement :			483 151.70 €	

Le Conseil Municipal passe au vote : Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15. **VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Modification des statuts SIRP :

Monsieur le Maire passe la parole à Laure Begot, Présidente du SIRP Bayon/St-Seurin. Cette dernière explique qu'il conviendrait de modifier plusieurs lignes dans les statuts du SIRP, car elles sont formulées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier les statuts de la manière suivante : Dans l'article 2 : supprimer les mots « fixer et » dans le second point : « à fixer et harmoniser les prix des repas des cantines scolaires et des garderies ». Dans l'article 6 : supprimer et argumenter le 5^{ème} point : « les frais d'investissement immobilier et mobilier restent à la charge de chaque commune ».

Concernant les frais de personnel, une convention sera établie chaque année afin de partager le coût des aides maternelles supportés par la commune de Bayon (ATSEM et Agent d'Animation) au prorata du nombre d'enfants. Le calcul sera le suivant : Part St-Seurin : le coût annuel des agents (avec les charges patronales) x (Nombre d'enfants de St-Seurin dans les classes PS-MS-GS-CP / Nombre d'enfants total dans les classes PS-MS-GS-CP). Pour les enfants hors des communes de Bayon et St-Seurin : le coût annuel des agents (avec les charges patronales) x (Nombre d'enfants hors Bayon / St-Seurin dans les classes PS-MS-GS-CP / Nombre d'enfants total dans les classes PS-MS-GS-CP). Ce résultat est réparti 2/3 pour Bayon et 1/3 pour St-Seurin.

Coût du secrétariat : le secrétariat est assuré par le personnel de la mairie de Bayon, il est convenu de demander une participation équitable à la commune de St-Seurin, comme suit : Part St-Seurin : Taux horaire moyen (charges comprises) x (4h x 10 mois) / 2

Dans l'article 6 dernière phrase : modifier le Trésorier de Bourg devient : « Trésorier de Blaye ».

Location de la salle polyvalente à l'association « Les 3 colibris » : montant de la location à déterminer

M. le Maire a invité le Président de l'association les 3 Colibris (Pierre Monzies), afin de présenter son association et ses projets. L'association est composée de trois cousins. Ils ont décidé de faire un tour du monde à la voile durant lequel ils vont construire une salle de classe au Sénégal. Ils proposent un échange avec l'école de Bayon, afin que les élèves puissent suivre leur voyage. Ce travail se fera en collaboration avec les enseignants afin d'être ludique et pédagogique. Le départ est prévu mi-mai 2015. Une manifestation est organisée le 1^{er} mai 2015, Après avoir fini la présentation du projet, M. Monzies quitte la salle afin que le Conseil Municipal puisse délibérer. M. le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal accepte de louer la salle polyvalente à l'association pour le week-end du 1^{er} mai 2015 et d'en fixer le montant.

Le Conseil Municipal décide unanimement de mettre à la disposition de l'association les 3 Colibris la salle polyvalente pour cette manifestation, à titre gratuit.

Informations et questions diverses :

Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Samonac : notre commune ne pouvant pas, dans l'immédiat, former M. Thénard, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec la commune de Samonac pour le fauchage, cette saison.

Chasse aux œufs de pâques pour les élèves de l'école : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle sera organisée le mercredi 8 avril, dans le Square, pilotée par Mme Lucet.

Columbarium : Madame BLOUIN propose au Conseil Municipal de choisir entre deux modèles de Columbarium. **Le Conseil vote pour le Choix n°1 : 13 Pour, le Choix n°2 : 2 Pour.**

Tour de table :

M. Gard tient à remercier MM. Arnaud et Rozier, pour l'arrachage des souches des haies. De plus il informe que la société NOREMAT va ramener l'épaveuse et assurer la formation de M. Thénard.

M. Grosjean explique au Conseil qu'il va reprendre contact avec Mme Claire Steimer, Conservateur du Patrimoine (Conseil Régional), pour savoir si elle a terminé son projet sur le patrimoine régional. Elle présentera son travail aux membres du Conseil Municipal. Il convie les élus à l'Assemblée Générale de l'association Les Amis de l'église, qui se tiendra le mercredi 8 avril à 11h. Cette réunion sera suivie d'un pique-nique.

Conseil du 12 mai 2015

Autorisation de signer l'acte d'engagement pour maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de la Cure :

Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 17 avril 2015, la proposition retenue est celle de l'architecte Mme Boidron Natacha pour 2 811.20 € Nets, associée à Mme Tissier Sam pour 3 346.56 € TTC. **Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché de maître d'œuvre dans les conditions ci-dessus.**

Projet « Haies arbustives sur le territoire » :

Afin de préserver les sites « sensibles » contre les dérives volatiles de produits phytosanitaires lors des épandages, la Communauté de Communes de Bourg et le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg ont décidé de lancer un projet collectif de plantation de haies sur le territoire du canton de Bourg. Suite au diagnostic partagé réalisé sur la commune de Bayon, il a été identifié trois sites « sensibles » situés à moins de 50 mètres d'une parcelle de vignes : l'école, le stade, l'Espace de loisirs. Monsieur le Maire a reçu le 11 mai 3 viticulteurs concernés pour la signature de la charte de « Bon voisinage avec aménagement des horaires de traitements à proximité des sites sensibles ». Après un bref tour de table, **le Conseil Municipal décide, à la majorité moins une voix, de ne pas donner une suite favorable au projet de plantation de haies.**

Choix des jeux du square :

Madame Laure Begot expose les devis qu'elle a reçu pour l'aménagement du square. La somme prévue au budget est de 10 000 € TTC. Afin de ne pas dépasser le budget, Madame Begot propose de ne pas retenir le jeu à ressort pour privilégier le panneau d'information qui est obligatoire. **Au vu des devis présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir :**

- portique, la grande tour et le kit niveau à SEMIO : 5 994.14 € TTC
- dalles à SEMIO : 3 493.50 € TTC
- panneau d'information: 386.10 € TTC

Choix du défibrillateur extérieur :

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 2 000 € TTC est prévue au budget pour l'achat d'un défibrillateur extérieur. Trois offres de devis ont été reçues pour l'achat d'un défibrillateur extérieur. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'Aquicardia pour un montant de 1 920 € TTC.**

Informations et questions diverses :

Courrier de la Mairie de Bourg concernant l'augmentation des prix et du transport des repas à partir de la rentrée 2015

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la mairie de Bourg l'informant de la révision du coût des repas pour les maternelles : 2.55 €, primaires : 2.85 € et adultes : 4.25 € et du prix du transport de repas : 0.45 €. L'augmentation du prix des fluides, du carburant et des charges de personnel en sont à l'origine. Les coûts sont restés inchangés depuis 2012. Monsieur le Maire rappelle le prix de vente des tickets de cantine enfants et adultes, soit respectivement 2.40 € et 4.60 € et que le coût du transport des repas est entièrement à la charge de la commune. Après débat une proposition sera faite au SIRP pour une augmentation de 0.05 € pour les repas enfants et 0.35 € pour les adultes. Le SIRP nous tiendra informé de sa décision après leur prochaine réunion.

Information sur les travaux de la cantine scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour l'appel d'offres est lancé jusqu'au 29 mai. Cinq lots ont été faits. Le début des travaux est prévu pour le 1er juillet 2015. Monsieur Francis GARD rappelle que le lot maçonnerie accès handicapés sera fait par la commune. Le mobilier du réfectoire sera également changé.

Demande d'un particulier pour ouvrir un accès sur la voie communale n°23 « Chemin de Bellevue » :

Un administré demande d'ouvrir un accès sur la voie communale n°23 « chemin de Bellevue ». Le conseil municipal décide de donner son accord qui sera formalisé par un arrêté d'alignement.

La suite du compte-rendu à lire dans notre prochain journal.

Voici un petit résumé des chantiers les plus significatifs réalisés ces derniers mois. Nous tenons à remercier et féliciter avant tout nos employés communaux.

Francis Gard

Travaux de voirie



Au vu de l'état de dégradation important de nos deux voies communales : les chemins des Roques et des Androns, nous avons jugé nécessaire de faire réaliser une réfection de ces derniers pour plus de sécurité et pour le bien-être des riverains. En effet, le projet d'assainissement collectif et de traitement des eaux pluviales pour ce secteur ne pouvant être réalisé avant 2016, nous ne pouvions laisser ces routes en l'état.

Nous avons donc fait appel à des professionnels, Atlantic Route, en l'occurrence, qui pendant deux jours a œuvré pour boucher les multiples trous et déformations par dépose d'émulsion à chaud et de gravillonnage sur plusieurs couches.

Parvis de l'église

Après concertation avec la commission d'aménagement du bourg et de nombreux échanges d'idées, nous avons poursuivi l'embellissement de Notre Dame de Bayon. Plusieurs étapes ont été nécessaires : la réalisation du parvis en fin d'année passée, suivie de l'achat et de la pose de jardinières et leur fleurissement.

Nous espérons que cet environnement sera respecté par tous. Nous allons poursuivre sa mise en valeur par des aménagements du pourtour de l'église.



C'est notre point de vue !!!



▲ La Pointe des Blagueurs avant défrichage. Après la coupe, le point de vue s'offre au regard des visiteurs ▼



Depuis la pointe des Blagueurs, située au sommet de la côte de la Reuille, nous pouvons de nouveau admirer l'estuaire de la Gironde et l'extrémité de notre commune en l'occurrence la pointe du bec d'Ambès. L'entreprise OTH élagages de Samonac s'est chargée de redonner aux habitants de Bayon et aux nombreux randonneurs et touristes une magnifique vue pouvant faire le bonheur des photographes.

Columbarium

Notre commune va se doter dans les prochains mois d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. **Toute personne intéressée par ce mode d'inhumation peut d'ores-et-déjà se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.**



▲ Le futur projet, simulé par un montage photo.

Le printemps est de retour...



▲ Les cantonniers en action, côte de la Reuille

Les cantonniers sont à pied d'œuvre pour discipliner la végétation avant l'été. Les massifs sont nettoyés, les bords des routes fauchés. Kevin Thénard, tout fraîchement formé au pilotage du « Castor » a de quoi s'exercer, car la nature, en ce printemps mi-soleil mi pluie, joue dans la démesure : aussitôt les tontes effectuées, l'herbe repousse de plus belle.

Notre commune se devait de revêtir ses plus beaux atours en l'honneur des portes ouvertes en côtes de Bourg les 8 et 9 mai, mais également pour accueillir comme il se doit les touristes dès le printemps. Merci aux employés du service technique pour leur participation active à l'embellissement de notre village.

Le concert des tondeuses dans les jardins se fait l'écho du travail des cantonniers. Rappelons à ce propos que la quiétude des voisins dépend des horaires pour la tonte :

- **Jours ouvrables** de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Dimanche et jours fériés** de 10h à 12h.

Marie Roturier

Agglomération = prudence



▲ Limite d'agglomération mieux signalée route de La Reuille

Depuis quelques temps nombreux étaient les riverains de la Reuille à nous signaler leur mécontentement par rapport aux automobilistes roulant à vive allure. Cette route touristique très fréquentée est dangereuse par son étroitesse, sa sinuosité et le nombre important de véhicules en stationnement de part et d'autre.

Nous avons donc installé des panneaux de limite d'agglomération « La Reuille commune de Bayon » aux deux extrémités de la route du fleuve afin de limiter la vitesse à 50 km/h. Nous espérons que cette mesure sera suffisante pour assurer la sécurité des habitants, des enfants et des animaux domestiques.

Francis Gard

Aménagement d'une aire de jeux

La municipalité souhaite que le parc à côté de la Mairie soit un lieu convivial et ludique. Petit à petit, des jeux vont y être installés. Quelques petits aménagements ont déjà été réalisés : mise en place d'une petite chaîne à l'entrée et arrachage de certains rosiers.



▲ Le portique ▼ la structure, retenus par le Conseil municipal

L'aménagement de cette future aire de jeux a été validé en conseil municipal. Le choix s'est porté sur l'implantation d'une balançoire double et d'une structure toboggan.

D'ici quelques mois nos enfants pourront venir s'y amuser.

Laure Begot



Embellissement de Bayon avec le CAUE

Dans le cadre de notre participation au label des villages fleuris, lors de sa visite, le jury nous a recommandé les conseils de l'architecte paysagiste du CAUE. C'est un service gratuit dont notre commune est adhérente, dépendant du Conseil Départemental de la Gironde.

Rendez-vous fut donc pris avec la paysagiste, et faisant d'une pierre deux coups, nous avons aussi contacté l'architecte du CAUE pour la réfection de la cantine scolaire et la salle de la Cure. La visite a eu lieu fin avril.

Concernant la paysagiste : un premier bilan des améliorations à apporter pour l'embellissement des espaces verts et fleuris nous a été donné. Une gestion responsable sera effectuée, tant d'un point de vue écologique, économique et prenant en considération la charge de travail des employés techniques communaux. Nous attendons ses propositions pour mettre en application les mesures les plus urgentes.

Concernant l'architecte : deux études préliminaires portent sur la salle de la Cure et la cantine scolaire. Des travaux de réfection doivent être entrepris. Les études ont pour but d'économiser des frais superflus et de dresser un premier état des travaux à engager. Ensuite, le dossier de la salle de la Cure va être confié à un cabinet d'architectes, étape indispensable pour la conformité et l'attribution des autorisations pour les futurs chantiers. Les appels d'offre pour les entreprises ont été lancés, les premières tranches devraient démarrer dès le début de l'été.

Marie Roturier

Médailles d'honneur du travail



■ MÉDAILLES D'ARGENT :

- **Christelle Digeos**
Pôle emploi Aquitaine, Bordeaux
- **Christian Pommepuy**
Dalkia Atlantique, Bruges

■ MÉDAILLES DE VERMEIL :

- **Christian Pommepuy**, *Dalkia Atlantique, Bruges*
- **Alain Lhoste**, *Perolo Sas, Blaye*

■ MÉDAILLES D'OR :

- **Christian Pommepuy**, *Dalkia Atlantique, Bruges*
- **Jean-Christian Lusseau**, *Selt à Franqueville-Saint-Pierre*

Un début d'année animé !



▲ La chenille, pilotée par J.-Noël Caron et Monsieur le Maire...

Samedi 24 janvier, la municipalité a fêté ses aînés à l'occasion du traditionnel repas offert aux seniors bayonnais. La salle polyvalente a revêtu ses habits de fête, les tables furent magnifiquement décorées par les élus et bénévoles.

Un peu plus de 70 personnes avaient répondu à cette invitation. Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres « récents » seniors sont venus partager le repas et l'après-midi dansant.

Ce fut une pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Ajoutez un animateur musical plein d'entrain connu dans toute la Haute Gironde en la personne de J.-Noël Caron... un bon cocktail pour une journée très conviviale appréciée de tous. La fête s'est prolongée tard dans la soirée, les danseurs ne voulant pas quitter l'espace.

Cette année a aussi été l'occasion de rompre avec le passé et d'associer ceux qui n'avaient pu se joindre à cette journée en raison de leur état de santé. Vendredi 23 janvier, vingt-huit repas furent livrés à domicile aux personnes ne pouvant pas se déplacer.

Nul doute que les aînés seront très impatients de se retrouver en 2015 pour ce rendez-vous incontournable.

L'équipe municipale

Devoir de mémoire



▲ Anciens combattants bayonnais, témoins de l'histoire

Deux dates en ce début d'année 2015 ont permis de perpétuer le devoir de mémoire. La première cérémonie commémorait le 19 mars 1962, « cessez-le-feu en Algérie ». Certains anciens combattants bayonnais s'en souviennent encore. Plus récemment, pour son 70^{ème} anniversaire : le 8 mai 1945 marquait la libération.

Bayon a payé un lourd tribut comme en témoigne la longue liste de noms égrainés lors des commémorations. Monsieur le Maire s'est adressé avec émotion aux habitants présents afin que chacun garde à l'esprit ce que peut engendrer l'horreur de la guerre, et que soient célébrées la paix et la liberté de chacun. L'instant solennel du dépôt de gerbe a laissé place à la convivialité. Un apéritif, offert par la municipalité fut servi accompagné de mets « fait maison » préparés par les élus.



▲ Moment de recueillement lors du dépôt de gerbe

Les jeunes sapeurs-pompiers présents

Répondant toujours à l'invitation de Bayon, la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) de Bourg/Blaye a participé à la commémoration du 8-Mai 1945. Chaque année la municipalité alloue une subvention à cette association. Les J.S.P., filles et garçons, suivent une formation de 4 ans. Les week-end sont souvent bien occupés entre les entraînements à la caserne de Blaye et les différentes rencontres entre sections départementales. Lors de leur formation, ils se familiarisent avec les techniques d'aide aux victimes avant l'obtention du brevet vers l'âge de 18 ans. Long chemin vers la maturité, ces J.S.P. assurent en partie la relève des pompiers volontaires de demain. Plusieurs de nos jeunes bayonnais ont déjà intégré cette section. *Si vous souhaitez des renseignements sur cette association, contactez Michel Chabiron par mail : section.bourgblaye@jsp33.fr.*

Marie Roturier

■ vie de notre village

3 colibris « qui font leur part... »

Un programme d'échanges prévu avec la classe CE1/CE2.



Ils sont trois cousins : Elwin, Pierre et Samuel Monziès de la famille de Madame Véronique Cochran. Ils partagent le même rêve : faire le tour du monde. En septembre dernier, ils ont acquis un Ketch de 13.42 m en bois. Deux sont charpentiers de marine. Âgés de 20 à 22 ans, ils sont partis le 18 mai du Port de Bourg en voilier pour une aventure hors du commun. Ils vont réaliser le tour du monde dans un but écologique, solidaire et social. Pour ce faire, ils ont créé l'association : **Les Trois Colibris**.



▲ Le 18 mai dernier, jour du départ au large de La Reuille

« **Agir par les Océans. S'éveiller autrement.** » Les trois cousins considèrent ainsi que chacun d'entre nous peut « *faire sa part et mener une action pour notre planète, il suffit de le vouloir* ». Parmi leurs projets humanitaires, en tant que membres de l'association Voiles Sans Frontières (VSF), ils vont aider à la réalisation de deux classes d'une école au Sénégal, dans les îles du Sine Saloum. Ils souhaitent, à chacune de leur étape, sensibiliser les populations à l'état des océans.

Leur périple d'une durée de 4 à 5 ans sera suivi par notre école primaire de Bayon (classes CE1/CE2). Les petits élèves pourront ainsi apprendre autrement ! La variété des thèmes abordés est vaste : histoire, géographie, développement durable mais aussi échanges culturels avec les différents pays traversés, les modes de vie des écoliers par exemple... Pour aider au financement de leur aventure humaine, Les Trois Colibris avaient organisé le 1^{er} mai une journée de charité dont les bénéfices serviront à financer leurs actions solidaires.

Le Maire et son conseil municipal ont apporté leur soutien à ce magnifique projet. Bon vent à eux...

Hervé Gaurard

Soutenez leur projet en adressant vos dons.
Renseignements sur :

www.lestroiscolibris.wix.com/les-3-colibris

Bois flottés au fil de l'estuaire



Des sculptures en bois flottés ont été disposées le long de la route de la Corniche de St-Seurin à Villeneuve. Laissez-vous porter par cette exposition proposée par l'association du Port de Roque de Thau. Ces œuvres d'art ont été réalisées par les bénévoles sous l'impulsion artistique de Michko. Elles sont une invitation au rêve... **À vos agendas ! Rendez-vous pour la fête du Port de Roque de Thau les 12 & 13 septembre.**

Plus d'infos sur www.roquedethau.e-monsite.com

Gourmande chasse au trésor



Les œufs de Pâques sont arrivés mercredi 24 avril à Bayon. Les enfants ont été très heureux et sont partis comme des « papillons » dans le square. Chacun a pu « dévorer » un petit lapin et un œuf en chocolat ! Merci aux intervenants : élus, instituteurs, personnel pour leur aide ainsi qu'aux parents, venus nombreux cet après-midi.

Luce Lucet

Prix Maisons Fleuries

2 catégories récompensées

- 1 Jardins*
- 2 Balcons ou jardinières*

Prix spécial enfants

Inscription en mairie
avant le 30 juillet 2015

Cet été, le jury d'élus passera dans les rues
Remise des prix en septembre. Alors à vous de planter !

*organisé par la mairie de Bayon

Avec AFCL, des soirées bayonnaises animées !

Réveillon de la Saint-Sylvestre 2014



Pour clôturer l'année 2014, l'AFCL avait décidé de faire revivre le réveillon du 31 décembre à la salle polyvalente.

Les participants ont pu apprécier un bon repas servi par le traiteur M. Brauer de Marcillac et l'animation du DJ d'AMD Atlantis. Cette fête de la Saint-Sylvestre s'est déroulée dans la bonne humeur et une superbe ambiance. A minuit, les vœux

ont été échangés dans la convivialité avec les traditionnels cotillons. La soupe à l'oignon, servie vers 4 heures, a revigoré les derniers survivants pour leur permettre d'atteindre le petit matin. Malgré les obstacles rencontrés lors de l'organisation de cette manifestation, celle-ci a eu lieu et nous sommes heureux de l'avoir menée à bien. En retour, ceux qui ont pris part à cette fête ont été satisfaits de leur soirée et ont fondé l'espoir de pouvoir revenir en 2015.

Loto du 14 mars 2015

En partenariat avec le Football Club Bayonnais Loisirs, un loto a été organisé à la salle polyvalente le 14 mars. Les deux associations réunies ont partagé les tâches pour une organisation sans faille et ont été récompensées par une très bonne fréquentation lors de la manifestation. De nombreux lots ont ponctué cette soirée. Les gagnants sont repartis comblés et les autres contents d'un moment chaleureux passé ensemble.

Je remercie toute l'équipe de bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire. En effet, ce comité des fêtes est devenu au fil du temps une petite famille, alors rejoignez-nous.

Nicole GARD, Présidente

*Vous souhaitez rejoindre notre équipe,
dynamiser la vie de notre village ?*

Contactez Nicole Gard au

☎ 05 57 64 95 71

Les Amis de l'église de Bayon

Assemblée générale 2015

Les membres de l'Association des Amis de l'Église de Bayon se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire le mercredi 8 avril 2015 à 11 heures dans l'église de Bayon. Le président salue les participants, en particulier les présidents d'honneur : le Père Tuffreau et M. le Maire Hervé Gayrard.

Les rapports moral et d'activités sont marqués, après travaux, par l'inauguration officielle de l'église par Monseigneur Laurent, évêque auxiliaire de Bordeaux. Il bénira la statue offerte par les paroissiens, réplique de l'œuvre de Mora qui a rejoint le sommet du clocher. M. le Maire et les personnalités politiques ont vanté les efforts de la commune qui depuis plus de trente ans a mené à son terme la sauvegarde et le réhabilitation de ce patrimoine de tous les Bayonnais.

Quatre concerts d'excellente qualité ont bénéficié de la très bonne acoustique de notre voûte romane.

Le rapport financier, tenant compte de la subvention de la mairie, des cotisations des membres, du versement de la souscription auprès de la Fondation du patrimoine ; après paiement de la facture Bodet pour la sonnerie à la volée de nos cloches et des participations aux frais d'inauguration, nous laisse un solde positif de 3 308 €. Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné pour la gestion de 2014.

Le Président évoque ensuite une éventuelle acceptation du



don de Mme Floriane Guiet, organiste de Bourg, d'un harmonium pour l'église. Cette offre est gratuite, mais les travaux de remise en état ne le sont pas.

Mme Guiet, ne pouvant assister à notre réunion, nous a transmis un devis de l'entreprise Pellerin et Uys, facteurs d'orgues à Montfort-en-Chalosse. Le montant des travaux se situerait entre 1 774 € à 3 548 € suivant état après ouverture de l'appareil, somme à laquelle il faudrait

ajouter 954€ de transport et autant de remotorisation. Le total dépasse largement nos possibilités d'autofinancement. M. le Maire propose que la commune assure le transport pour alléger la facture. Les participants conviennent de limiter à 2 500€ la somme à allouer à l'entreprise Pellerin et Uys. Elle mandate Monsieur Paul Grosjean pour effectuer les négociations.

A l'issue de la réunion, et vu le beau temps de ce premier jour du printemps, les participants disponibles se sont retrouvés autour d'un pique-nique convivial et ensoleillé.

Paul Grosjean, Président

Le Bibe Bayonnais - la saison débute bien !

■ Mardi 3 mars :

Championnat des « Clubs Vétérans »

Mardi 3 mars, championnat des « Clubs Vétérans », le Bibe Bayonnais recevait les équipes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Denis-de-Pile et Capeyron. Très belle performance, bravo à tous les joueurs présents, il était difficile de faire mieux ! Bayon a gagné 28 à 8 contre Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Ensuite...

Bayon gagne contre Saint-Denis-de-Pile 26 à 10. Félicitations à tous ces joueurs qui ont su porter bien haut les couleurs du Bibe Bayonnais. La pétanque se porte bien à Bayon.



▲ L'équipe du Bibe Bayonnais, vainqueur du Championnat des « Clubs vétérans »

■ Mardi 28 mars :

Qualification doublettes Aquitaine

Sur les 51 équipes du district Blayais inscrites le soir, 3 équipes restaient en course pour rencontrer les équipes du département à Cassy le lendemain, dont 3 équipes étaient sélectionnées pour les aquitaines qui se dérouleront le 3 mai à Mont-de-Marsan.

Robert TARRY et Gérard ALARIC,
Bibe Bayonnais

► La concentration du joueur lors des qualifications doublettes Aquitaine



Club de l'amitié des aînés ruraux de Bayon

Le mot de la Présidente

Voici déjà la fin du premier semestre des activités de notre club et nous remercions tous les adhérents et les participants qui nous ont aidé à la réussite des différents lotos. L'argent ainsi récolté nous a permis de financer une partie des voyages que nous organisons.

Maintenant, nous attaquons le 2^{ème} semestre avec autant d'espoir puisqu'il reste quatre lotos, toujours le dimanche à 14h30 à la salle des fêtes de Bayon : **14 juin, 19 juillet, 13 septembre, 8 novembre.**

Des voyages, dont un « surprise » au mois de juillet, sont également prévus. Comme d'habitude, le Club est ouvert à tous les adhérents tous les mardis après-midi durant lesquels ils peuvent se distraire à la belote, au scrabble, au rami, etc.

Nous vous remercions encore pour votre participation.

Monique Lambert

Traditionnel repas de fête

Le 20 janvier, près de 95 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour partager le traditionnel repas offert par le Club des Aînés de Bayon. Tous ont apprécié la qualité du menu concocté par le traiteur.

Un hommage a été rendu à ceux qui nous ont quittés l'année dernière et plus récemment en ce début d'année 2015.

M. Le Maire a rappelé l'importance de l'association des aînés qui contribue au rapprochement entre personnes âgées de Bayon mais au-delà des frontières de notre commune, trouvant au sein de l'association activités, soutien et amitié.

Que les bénévoles qui œuvrent en son sein en soient remerciés.

Hervé Gayraud



▲ Les adhérents venus nombreux pour le traditionnel repas.

AMBG-Flam' poursuit sa route

Tout d'abord un peu d'histoire

AMBG-Flam' a été créée en 2012 afin de pérenniser les concerts se tenant dans l'église romane de Bayon pendant l'été. Elle a organisé le festival Flam' 2013 qui s'est tenu aux Châteaux Falfas et Tayac, dans l'église de Bayon. Le 29 avril 2014, l'assemblée générale a donné entière satisfaction à toutes les demandes, aussi bien artistiques que financières. Suite à la démission du Directeur Artistique, 15 jours après AMBG-Flam' a dû faire face et mettre sur pied un programme concocté par son nouveau président J.C. Calon.

Les concerts proposés ont enchanté les nombreux spectateurs présents :

- **Gospel** : « North Gospel Quarter ».
- **Quintette à vent de Provence** composé d'Éric Sombret, Daniel Mourek, J.-Claude Jaboulay, Cécile Robillard et Hervé Issartel.
- **Bel Canto** avec Valentine Lemercier (mezzo-soprano), Amélie Robins (soprano) et Michèle Voisinnet, pianiste d'exception.

Notre association se porte bien malgré quelques tracas oubliés. La programmation de 2014 a rencontré un franc succès grâce à la qualité de ses interprètes, et au dévouement sans conditions des membres du conseil d'administration, sans qui les soirées musicales de Bayon n'auraient pu avoir lieu. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

Et pour 2015

AMBG-Flam' poursuit sa programmation diversifiée de concerts de fin mai à fin novembre, avec une amplitude de dates sur la période estivale. Au lancement de notre festival en 2013, nous avons choisi août car en cette période peu de manifestations étaient prévues. Depuis, moult événements ont fleuri, d'où notre réflexion de ne pas voir nos concerts programmés en même temps que d'autres. L'an dernier : 5 concerts ont eu lieu même jour dans la citadelle de Blaye. Ainsi pour 2015, l'échelonnement des dates permettra de satisfaire ainsi tout le monde.

Voici donc les trois dates à retenir (tous les concerts programmés auront lieu à Bayon) :

- **29 mai 2015 à 21h, dans la salle communale** avec « Le jazz Chambert orchestra ».



▲ Jazz Chambert Orchestra

- **18 juillet 2015 à 20h30, dans l'église de Bayon** : concert de trois ténors Français de renommée mondiale dans un répertoire varié allant de Puccini, Verdi, Léonard Bernstein, Michel Legrand... En passant par les plus belles chansons napolitaines, françaises et autres... Bref à ne pas rater !...
- **30 août 2015 à 18h, dans l'église de Bayon** : Concert d'un Quatuor de Cors avec Eric Sombret, Julien Heisse, Bruno Armignies, Simon Kandel. 1h30 de musique, au programme : de présentation de la famille du Cor, œuvres classiques et modernes pour un parcours musical sur plusieurs siècles. Démonstration de Cor des Alpes. De quoi nous éduquer et nous divertir...

Ceux qui ont assisté au concert du quintette à vent l'an dernier peuvent dire combien le niveau d'interprétation des musiciens était d'une excellence rare d'où la qualité ressentie lors de ce concert. Soyez assuré qu'il en sera de même cette année. Fin novembre 2015, un projet de concert à affiner. Mais soyez assurés que la qualité, à laquelle nous sommes tous ici attachés, sera au rendez-vous.

J.-Claude CALON, Yves PIODA

Renseignements sur le site :
www.ambg-flam.com

AMAP Brouettes & paniers



Une **AMAP** (Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne) a pour objectif de maintenir et de favoriser une agriculture de proximité dans une logique socialement équitable, écologiquement

saine et économiquement viable. C'est une forme alternative de consommation et de distribution en circuit court de produits frais, de saison, souvent biologiques ou à minima cultivés de façon raisonnée. Le prix doit être équitable pour les deux parties, en lien direct entre le producteur et consommateur. Ce dernier s'engage financièrement à l'avance pour une saison de production. En cas d'aléas climatiques, qui peuvent diminuer la récolte, le consommateur reste solidaire vis-à-vis du producteur. Le partage des produits est un moment de convivialité, favorable aux échanges et aux discussions avec les personnes « qui nourrissent ».

Notre AMAP Brouettes & Paniers de Bayon

Les adhérents « consommateurs » s'engagent auprès du producteur par un contrat réciproque égal à 6 mois renouvelables. Les produits sont ensuite distribués selon un rythme hebdomadaire pour les légumes, mensuellement pour d'autres productions (agneau, bœuf, poisson, volaille, céréales, vins, etc ...).

Il est possible de souscrire un ou plusieurs contrats parmi tous les producteurs. A tour de rôle et sur inscription, les adhérents viennent avant la distribution pour préparer la salle et composer les paniers lors de l'ouverture, nettoyer, ranger la salle et se préparer pour la semaine suivante.

David De Souza

Si vous souhaitez nous rejoindre :

retrouvez-nous **TOUS LES LUNDIS** salle de la Cure
Horaires ETE : 19H/20H - HIVER : 18H30/19H30
Mail : amapbayon@brouettesetpaniers.com

Site Internet : www.brouettesetpaniers.com

Des rencontres musicales estivales de Haute Gironde

La réunion publique du 25 février 2015 tenue à Bayon, salle des associations, à la suite de l'assemblée générale des Rencontres musicales de Haute Gironde a été l'occasion d'annoncer à la presse et à nos partenaires le programme du Festival Flam' 2015. Ce programme (*consultez les sites www.festivalflam.fr et www.bayon-sur-gironde.fr*) confirme notre volonté d'ouverture et d'innovation dans l'exigence de haute qualité musicale attestée par le festival 2014.

Du 2 au 8 août, cinq concerts seront au cœur de ce festival intitulé **Les Cordes de 2 à 8** : en effet, il présentera des formations allant du duo à l'octuor en passant par le quatuor et le sextuor ; l'événement se déroulera sur l'ensemble du nouveau canton de l'Estuaire et nous avons eu soin d'équilibrer les prestations entre communauté de communes de Bourg et communauté de communes de Blaye avec trois concerts en Bourgeais et deux en Blayais.

Grâce à la bienveillance de Madame Véronique Cochran, Bayon accueillera au Château Falfas le lundi 3 août, le Diversion Cello



▲ Le Diversion Cello Ensemble. A droite, le violoncelliste Romain Malan qui s'est produit à plusieurs reprises à Bayon depuis 2011 avec Florent Dussou

Ensemble, sextuor de violoncelles venu de Londres, dans un répertoire Pop-rock ; c'est le concert « décalé » du festival Flam' 2015 par ailleurs plus classique.

La grande gentillesse et l'amour de la musique de Véronique Cochran constituent pour l'association un apport et un soutien des plus précieux et c'est un bonheur offert aux musiciens que de jouer au Château Falfas. En cas d'intempéries cependant, l'église de Bayon offrira un repli bienvenu. La répartition des diverses animations, présentées sur le site, participe également de notre volonté d'équilibre territorial, de même que les deux grandes innovations de ce festival 2015.

Deux jours après le concert du Château Falfas, un autre événement aura lieu à Bayon : une masterclass de violon donnée par l'exceptionnelle Virginie Robilliard, soliste internationale et marraine du festival Flam' depuis sa création. Destinée à des étudiants violonistes avancés et accessible exclusivement sur inscription, cette masterclass sera également accueillie par Madame Cochran. Cette initiative suscite déjà un réel intérêt parmi les étudiants violonistes.

Autre nouveauté, ouverte à tous les publics, un Ciné-débat aura lieu au cinéma le Zoétrope à Blaye en avant première du festival, le jeudi 30 juillet ; la projection du beau film *Le Violon Rouge* (film de François Girard réalisé en 1999) sera suivie d'une discussion et d'un échange avec des musiciens du festival et d'autres experts en instruments à cordes dont un luthier. Rendez-vous donc en août – ou plutôt dès le 30 juillet au Zoétrope – pour partage de beaux et chaleureux moments de Musique.

*Marion Benoit,
Présidente des Rencontres musicales de Haute Gironde*

**La réservation sera ouverte en juillet
aux Offices de tourisme de Bourg et de Blaye.
A suivre sur www.festivalflam.fr**

Le Pilates : la gym du bien-être



Voilà, nous venons de passer notre 1^{ère} année d'existence et c'est avec joie que nous annonçons que le succès étant là, nous serons présents l'année prochaine !

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le Pilates, nous vous proposons 2 séances d'essai gratuites les vendredis 19 et 26 juin 2015 de 18h à 19h à la salle des fêtes de Bayon (**prévoir un tapis de sol**). Ainsi, si cela vous plaît, vous pourrez nous rejoindre à compter de septembre. En outre, l'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 3 juillet 2015 à la salle des fêtes.

**Espérons que vous serez nombreux
pour ces deux occasions...**

Contactez-nous : bayonsbouge@gmail.com.

*Karen Huguet,
Présidente de Bayon s'bouge*



**2 séances d'essai gratuites :
Vendredis 19 et 26 juin de 18h à 19h**

Sortie au Moulin de Lansac

Mardi 24 mars, dans le cadre de notre projet de cette année : Le patrimoine local, nous sommes allés visiter le moulin du Grand Puy à Lansac. Il nous tardait de voir comment c'est un vrai moulin avec des ailes qui tournent et qui fabriquent de la farine.



1. D'abord on grimpe, on grimpe avec le sourire et là, ohhhhhhh...



2. ... le voilà le beau moulin avec ses grandes ailes !!!



3. Allez ! On suit le meunier et la dame.



4. On grimpe, on grimpe encore... Pfffff !!!



5. On y est : dans ce bac le meunier vide son sac de blé, puis le blé est entraîné.



6. Quand les ailes du moulin se mettent à tourner,



7. l'engrenage se met en route, écrase les grains de blé tombant dans les meules...



8. sont transformés en farine qui passe dans ce meuble en bas pour être tamisée.



9. Voici notre belle farine que nous utiliserons pour fabriquer notre pain.



10. Dans sa boulangerie de Tauriac, Paulo nous a expliqué comment fabriquer notre pain...

Notre pain

“ Alors bien sûr, avec la bonne farine que nous avons rapportée du moulin, nous avons décidé de faire du pain nous-mêmes. ”



1

On prépare la pâte avec la farine, la levure, l'eau et le sel,



2

On pétrir avec nos petites mains bien astiquées,



3

mais pas pour longtemps... ça colle aux doigts !



4

On laisse gonfler...



5

On pétrir à la manière des boulangers, on laisse encore gonfler,



6

et on fabrique chacun un petit pain.



7

On fait des entailles comme le boulanger



8

et voilà !!!! après cuisson...



9

il ne reste plus qu'à déguster...



Pour des boulangers débutants, notre pain était plutôt réussi,

que l'on a très vite dévoré !



Les petits boulangers des 2 classes ont doublement apprécié le goûter !!!

► Numéros utiles

Pompiers.....	18
SAMU.....	15
N° URGENCE depuis le téléphone portable	112
<i>(nécessitant une ambulance, les pompiers ou la police).</i>	
Gendarmerie.....	17
Centre antipoison.....	05 56 96 40 80
CRIC Routière.....	05 56 96 33 33
Centre Météorologique.....	05 36 65 02 33
SIDA Info.....	0800 36 66 36
EDF Dépannage.....	09 726 750 33
SIAEPA Urgences 24/24h.....	05 57 94 11 14
Fourrière Saint-Aubin-de-Blaye.....	05 57 58 25 46

► Le service petite enfance intercommunal



3 services, 1 interlocuteur !

Vous recherchez un mode d'accueil adapté à vos besoins et celui de votre enfant ? Vous souhaitez inscrire votre enfant au multi-accueil ou simplement partager un temps de jeu avec lui, accompagné par des professionnelles.

Le service de la petite enfance c'est :

- **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) :** où vous trouverez un accompagnement adapté pour vos démarches de parent employeur. C'est aussi un service où des activités sont proposées aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accompagnent, un service de médiation en cas de litige. Attention, ce service a pour vocation la primo-information et l'orientation vers les services compétents.
- **L'Offre d'Accueil Petite Enfance :** vous permettra de faire le point sur votre besoin de garde, votre pré-inscription au multi-accueil.
- **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents :** où vous pourrez échanger avec des professionnels, partager un temps de jeu avec votre enfant et rencontrer d'autres parents, les mercredis matin au « vivier aux enfants », espace d'accueil péri-scolaire à Teuillac.

Ces services sont gratuits. Renseignements au service petite enfance : 05.57.68.91.04. Accueil le lundi toute la journée, mardi et jeudi après-midi.

► RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

La rentrée des classes est prévue cette année le mardi 1^{er} septembre aux horaires suivants :

- Petite section : de 9h à 12h
- Moyenne section : de 13h30 à 16h30
- Grande section/CP/CE1/CE2 : de 9h à 16h30

Les inscriptions des enfants nés en 2012 et les nouveaux arrivants doivent se faire au plus vite auprès du secrétariat de la mairie. Pour établir le certificat d'inscription, il est impératif de vous munir :

du livret de famille, du carnet de santé, de l'attestation de domicile, du certificat de radiation si l'enfant a été inscrit dans une autre école.

► Office du Tourisme 05 56 43 51 70

Place de la Libération - 33710 Bourg

Horaires de juin à septembre :

7 jours sur 7 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Site internet : www.tourisme.bourg-en-gironde.fr

► Piscine de Bourg 05 57 43 85 18

Port - 33710 Bourg

Ouverte du 4 mai au 30 août 2015

Horaires période scolaire du 04/05 au 03/07 :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 17h - 19h

Mercredi, Samedi : 10h - 12h30 et 14h30 - 19h

Dimanche & Jours Fériés : 14h30 - 19h

Horaires vacances scolaires du 04/07 au 30/08 :

Lundi au samedi : 10h - 12h30 et 14h - 19h30

Dimanche et jours fériés : 14h - 19h30

Tarifs :

- de 6 ans : 1€25 / 6 à 18 ans : 1€90 / adulte : 2€50

PERMANENCES ÉLUS

■ **Monsieur le Maire** : mercredi 14h à 18h

autre jour de la semaine : sur rendez-vous

■ **Adjoints** : samedi matin de 9h30 à 12h

sur rendez-vous (s'adresser au secrétariat mairie)

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

☎ **05 57 64 84 11** email : mairie@bayon-sur-gironde.fr

■ **du lundi au vendredi** : 9h à 12h / 14h à 18h

■ **samedi** : 9h à 12h

site internet : www.bayon-sur-gironde.fr

État civil

► Naissances

Léana, Adoracion BRUN

née le 19 juin 2015 à Blaye

Wesley, Hervé, Eric FRANCK

né le 18 mars 2015 à Blaye

Logan BODET

né le 9 janvier 2015 à Blaye

► Décès

Michel PEYRABÈRE

le 13 janvier 2015 à Bordeaux

Andrée CARRÉ

le 30 janvier 2015 à Lormont

Christiane DESTRADE née ANDRON

le 30 avril 2015 à Bordeaux

BAYON

en fête

25/26
JUILLET
2015

samedi
25
juillet

9h Randonnée
suivi d'une dégustation gratuite
au Château Tayac

Inscriptions mairie : 05 57 64 84 11

14h Concours de pétanque

organisé par Le Bibe Bayonnais. **OUVERT À TOUS**

19h Apéritif
Offert par la municipalité

animation :
Lous Gabayous

23h Feu d'artifice
offert par la municipalité

23h30 à 3h Grande soirée dansante
animée par Flash-Music

tombola
les 2 jours

adultes 17€
enfant -12 ans 8€
- 4 ans gratuit

20h30 DÎNER

salle polyvalente

**MENU : 1/2 melon porto,
jambalaya de Louisiane, salade,
fromage, café gourmand.**
vin offert par les viticulteurs de Bayon*
Réserv. avant le 20/07 à la mairie

8h/18h VIDE-GRENIERS emplacements gratuits jusqu'à 4 m.
réservations au 06.32.80.61.91 / 05.57.64.95.71 HR 2€ le mètre linéaire supplémentaire

BUVETTE et RESTAURATION sur place
Après-midi : Tirage tombola

Venez nombreux

MANÈGE / JEUX / BUVETTE

*1 bouteille pour 4/5 personnes L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

dimanche
26
juillet

